Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Maritime, veuillez visiter :
capmaritime.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP MARITIME

SESSION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET EMC

Coefficient : 1,5 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'accès des femmes à la citoyenneté politique en France (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Les échanges maritimes mondiaux (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et responsabilité (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME DU LITTORAL, FRANCE

Le sujet comporte trois parties indépendantes : une étude historique, une étude géographique et une étude d'enseignement moral et civique. Le total est de 20 points. Répondez de manière rédigée lorsque cela est demandé et appuyez vos réponses sur les documents fournis. Les documents DT 1 et DT 2 sont à consulter pendant l'épreuve. Complétez le document réponse DR 1 et rendez-le avec votre copie.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'accès des femmes à la citoyenneté politique en France (9 points)

Situer, confronter et critiquer des documents historiques

À l'aide du document DT 1, étudiez les étapes de la reconnaissance du droit de vote des femmes en France. Le document A est un extrait d'un texte juridique de 1944. Le document B fournit des repères sur les premiers scrutins auxquels les femmes ont participé. Répondez en distinguant ce que le texte établit et ce que les repères permettent de constater.

1.1 (2 points) Donnez la date, la nature et le contexte de publication du document A. Identifiez le droit politique qu'il reconnaît.

1.2 (2 points) Expliquez ce que signifie l'expression « dans les mêmes conditions que les hommes » dans le document A. Montrez en quoi cette disposition modifie la citoyenneté politique des femmes.

1.3 (2 points) Confrontez le document A aux repères du document B. Relevez deux dates et expliquez la différence entre la reconnaissance juridique d'un droit et sa première mise en pratique électorale.

1.4 (3 points) Présentez une limite du document A pour comprendre à lui seul l'accès effectif des femmes à la citoyenneté politique. Appuyez votre réponse sur le document B et sur la nature juridique du document A.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Les échanges maritimes mondiaux (7 points)

Lire des données géographiques et expliquer l'organisation des flux

Les échanges maritimes relient des espaces éloignés et empruntent des passages stratégiques. À l'aide des informations du document DT 2, complétez le document réponse DR 1, puis rédigez une réponse organisée à la question : pourquoi les échanges maritimes mondiaux dépendent-ils de quelques grands itinéraires et passages stratégiques ?

2.1 (2 points) Relevez dans le document DT 2 la part du commerce international de marchandises transportée par mer. Expliquez ce que cette donnée indique sur l'importance des mers et des océans dans la mondialisation.

2.2 (3 points) Complétez le tableau du document réponse DR 1 en associant à chaque flux son itinéraire et son passage stratégique, à partir des informations du document DT 2.

2.3 (2 points) Rédigez une réponse organisée de quatre à six lignes à la question posée dans l'introduction. Citez au moins deux passages stratégiques du document DT 2 et expliquez pourquoi une perturbation de ces passages peut affecter les échanges.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et responsabilité (4 points)

Exercer son jugement et agir en citoyen responsable

À bord d'un navire-école, un membre de l'équipage publie sur un réseau social une photographie prise pendant une difficulté collective. Plusieurs personnes apparaissent sur l'image. Des commentaires se moquent de l'un des membres de l'équipage et d'autres demandent la suppression de la publication. Une discussion s'engage sur la liberté d'expression et le respect des personnes.

Document d'appui : Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

3.1 (1 point) Identifiez la liberté affirmée par le document d'appui et relevez la limite à cette liberté qu'il mentionne.

3.2 (1,5 point) Appliquez le document d'appui à la situation. Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas automatiquement la publication de la photographie ni les commentaires moqueurs. Appuyez-vous sur un élément concret de la situation.

3.3 (1,5 point) Proposez deux actions respectueuses des personnes et du dialogue civique pour traiter le désaccord. Justifiez brièvement chacune de vos propositions.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LE DROIT DE VOTE DES FEMMES EN FRANCE

Document A : Extrait de l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération. « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » Ordonnance publiée au Journal officiel de la République française le 22 avril 1944.

Document B : Repères électoraux. Le 29 avril 1945, les femmes participent pour la première fois en France métropolitaine à un scrutin municipal. Le 21 octobre 1945, elles participent aux élections à l'Assemblée constituante. Ces repères indiquent des dates de participation électorale ; ils ne décrivent pas à eux seuls les conditions sociales de l'exercice de ce droit.

DT 2 : REPÈRES SUR LES ÉCHANGES MARITIMES MONDIAUX ET LEURS ITINÉRAIRES

La CNUCED indique que plus de 80 % du volume du commerce international de marchandises est transporté par mer. Les itinéraires ci-dessous sont des repères géographiques simplifiés : les routes réelles peuvent varier selon les ports de départ et d'arrivée, les conditions de navigation et les choix des transporteurs.

Flux maritimes et passages stratégiques

Flux maritime	Itinéraire général	Passage stratégique associé
Asie orientale vers Europe	Océan Indien, mer Rouge, mer Méditerranée	Canal de Suez
Asie orientale vers côte est de l'Amérique du Nord	Océan Pacifique, traversée de l'isthme d'Amérique centrale, mer des Caraïbes	Canal de Panama
Asie orientale vers Europe en contournant l'Afrique	Océan Indien, contournement de l'Afrique australe, océan Atlantique	Cap de Bonne-Espérance

Repères géographiques simplifiés. Source de la donnée générale : CNUCED, examen du transport maritime.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement les cases marquées « ... » en vous aidant du document DT 2. Rendez ce document avec votre copie.

Repérage de flux maritimes et de passages stratégiques

Flux maritime	Itinéraire général	Passage stratégique associé
Asie orientale vers Europe	.....	.....
Asie orientale vers côte est de l'Amérique du Nord	.....	.....
Asie orientale vers Europe en contournant l'Afrique	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.